

Adoption de la décision de la Commission n° 2014/C 281/05 du 23/08/14 concernant la notification par la Finlande d'un plan national transitoire tel que visé à l'article 32 de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles

(JOUE n° C 281 du 23 août 2014)

Le 10 mars 2014, la Commission a adopté la décision C(2014) 1423 de la Commission concernant la notification par la République de Finlande d'un plan national transitoire tel que visé à l'article 32 de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (1).

Ce document est disponible à l'adresse internet suivante:

<https://circabc.europa.eu/w/browse/36205e98-8e7a-47d7-808d-931bc5baf6ee>

(1) JO L 334 du 17.12.2010, p. 17.

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/adoption-decision-commission-ndeg-2014c-28105-230814-concernant-notification>